

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 69 du 9 mai 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

INSTRUCTION N° 14758/ARM/DGA/SMQ/D

relative aux missions et à l'organisation du service des systèmes numériques de l'armement.

Du 22 mars 2019

INSTRUCTION N° 14758/ARM/DGA/SMQ/D relative aux missions et à l'organisation du service des systèmes numériques de l'armement.

Du 22 mars 2019

NOR A R M A 1 9 5 2 9 9 0 J

Référence(s) :

- ↳ [Décret N° 2009-1180 du 05 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement.](#)
- ↳ [Arrêté du 02 décembre 2009 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement.](#)
- ↳ [Instruction N° 125/ARM/DGA/SMQ/SDSE/SRO du 03 avril 2018 relative aux attributions du directeur de site de la direction générale de l'armement et du représentant local du délégué général pour l'armement.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Instruction N° 523/DEF/DGA/SMQ/SDSI/CTSI du 12 mai 2014 relative aux missions et à l'organisation du centre technique des systèmes d'information.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [700.2.8.2](#).

Référence de publication :

BOC n°69 du 09/5/2019

1. OBJET.

La présente instruction précise les missions et l'organisation du service des systèmes numériques de l'armement (S2NA), organisme extérieur placé sous l'autorité directe du service central de la modernisation et de la qualité (SMQ) conformément à l'article 85 de l'[arrêté du 2 décembre 2009](#) modifié relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement.

2. DOMAINE D'APPLICATION.

La présente instruction s'applique au service des systèmes numériques de l'armement.

3. MISSIONS ET CHAMP D'ACTION.

Les missions du S2NA s'inscrivent dans le contexte évolutif de la transformation numérique du ministère des armées et de la direction générale de l'armement (DGA) en particulier.

Le S2NA est l'interlocuteur de référence en matière de matériels informatiques et de systèmes d'information (SI) de la DGA aussi bien en interne qu'en externe de la DGA.

Le S2NA a pour mission :

- de maîtriser l'architecture informatique et la sécurité des SI métiers de la DGA relevant de son périmètre ;
- de conduire des projets de SI de portée nationale ;
- de soutenir les SI DGA relevant de son périmètre ;
- d'assurer la gouvernance des SI DGA ;
- d'assurer le pilotage de l'informatique scientifique et technique ministérielle.

Ces missions concourent directement à la performance opérationnelle de la DGA notamment au travers du soutien apporté à ses agents et de la fourniture de services adaptés aux besoins métiers de la DGA.

Pour assurer sa mission, le S2NA s'appuie sur l'organisme responsable du socle numérique ministériel ainsi que sur les services fournis par l'opérateur informatique ministériel. Il applique les directives générales ministérielles.

4. ORGANISATION.

Le S2NA comprend :

- la sous-direction ingénierie (SDING) ;

- la sous-direction exploitation (SDE) ;
- la sous-direction stratégie numérique de l'armement (SDSNA) ;
- la sous-direction sécurité des systèmes numériques (SDSSN) ;
- la sous-direction affaires (SDA) ;
- la sous-direction administration et gestion (SDAG).

Dans chaque antenne du S2NA dont la liste est mentionnée en annexe 1, un chef d'antenne est désigné. Outre ses attributions dans le domaine de la santé et sécurité au travail (SST), inhérentes à ses fonctions de chef d'antenne, il peut se voir attribuer des fonctions en matière de gestion logistique des biens.

Il est désigné parmi les cadres du S2NA affectés physiquement sur le site considéré.

5. DIRECTION.

5.1. Le directeur.

Le directeur du S2NA est responsable, devant le chef du service central de la modernisation et de la qualité, des activités et de l'organisation de l'ensemble du service et de la bonne marche des affaires. Il veille à ce que les moyens du service soient utilisés au mieux pour l'exercice de ses missions.

Il est responsable, devant le chef du service central de la modernisation et de la qualité, de la tenue des objectifs qui lui ont été fixés par celui-ci.

Il dispose d'un directeur adjoint qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses attributions, d'un adjoint spécialisé (fonctionnement et transformation), d'un chargé de prévention des risques professionnels (CPRP), d'un responsable chargé du respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), au sein de la sous-direction administration et gestion, qui intervient au profit de l'ensemble de la DGA. Il peut également disposer de chargés de mission.

Il dispose également d'un officier de sécurité (OS), responsable de la sécurité et de la protection du service et d'un officier de sécurité des systèmes d'information (OSSSI), tous deux, rattachés organiquement au service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI). Ils rendent compte directement au directeur du S2NA.

5.2. Le directeur adjoint.

Le directeur du S2NA fixe par décision le détail des attributions qu'il confie au directeur adjoint.

6. SOUS-DIRECTION INGÉNIERIE.

La sous-direction SDING :

- assure la conduite des projets en matière de SI métiers nationaux ainsi que de réseaux et d'infrastructures ;
- apporte la capacité d'architecture technique, d'intégration et d'expertise technique nécessaire à la conduite de ces projets ;
- est le garant en lien avec la sous-direction sécurité des systèmes numériques (S2NA/SDSSN) de la bonne prise en compte de la sécurité à toutes les étapes des projets de sa responsabilité ;
- assure la mise en service et le soutien technico-fonctionnel des applications ;
- pilote les actions de tierce maintenance applicative pour ces systèmes et leur retrait de service ;
- répond aux attentes des clients en fournissant des produits de qualité dans des délais maîtrisés ;
- participe à la transition numérique en anticipant l'évolution des besoins et des pratiques.

La sous-direction SDING comprend :

- la division des projets (PROJ), qui comprend elle-même trois départements : deux départements projets numériques (PN1 et PN2) et un département des systèmes d'infrastructures et des réseaux (SIR) ;
- la division intégration, architecture et applications (I2A), qui comprend elle-même trois départements : un département architecture (ARCHI), un département de l'ingénierie applicative et décisionnelle (IAD) et un département de l'intégration (INT).

7. SOUS-DIRECTION EXPLOITATION.

La sous-direction SDE assure la réalisation des prestations de service du S2NA auprès des organismes de la DGA. À ce titre, elle :

- assure l'hébergement des SI dans des plates-formes de production nationales ou de proximité ;
- déploie systèmes, réseaux, applications et logiciels jusqu'à l'échelon terminal ;
- exploite et administre les équipements et applications ;

- met en œuvre et maintient la sécurité des SI et des plateformes techniques ;
- assure le maintien en condition opérationnelle des postes de travail, réseaux et serveurs ;
- assiste les utilisateurs dans l'usage quotidien des outils informatiques ;
- met en œuvre, contrôle et pilote les contrats relatifs aux prestations externalisées.

La sous-direction SDE comprend :

- la division hébergement national – Bruz (CHNB) ;
- la division hébergement national – Arcueil (CHNA) ;
- le département de la conduite des réseaux (CDR) ;
- le département des méthodes et mises en production (MMP) ;
- le département des prestations externalisées et outillage CSI (PECS) ;
- 10 centres de proximité (CP). La liste de ces centres de proximité est référencée en annexe 2.

Les centres de proximité sont pilotés par des sous-directeurs informatiques de proximité (SDIP). Ils sont les correspondants privilégiés des directeurs des organismes extérieurs de la DGA sur les sites.

Les SDIP assurent également le rôle de chef d'antenne sur le site où ils sont affectés, sous la responsabilité du directeur du S2NA, qu'ils représentent auprès des autorités locales.

8. SOUS-DIRECTION STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'ARMEMENT.

Au niveau ministériel, le délégué général pour l'armement participe à l'élaboration de la politique ministérielle en matière d'informatique scientifique et technique (IST), en concertation avec la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication. Il est responsable de sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, la SDSNA participe à l'élaboration de la politique ministérielle de l'IST et la met en œuvre. Elle est également le référent du ministère pour toutes questions concernant le domaine de l'IST.

Au niveau de la DGA, la sous-direction est chargée d'élaborer la politique des systèmes numériques de la DGA et de la mettre en œuvre. Pour ce faire, la sous-direction s'appuie sur des schémas directeurs stratégiques et opérationnels, des feuilles de routes et des plans d'action, une veille technologique qui permet de capter l'innovation numérique, des évaluations via des expérimentations et des démonstrations.

La SDSNA contribue à la définition de la politique numérique de la DGA et à sa déclinaison.

La sous-direction SDSNA comprend :

- le département de l'architecture d'entreprise (AE) ;
- la division de la politique du numérique (PN), qui comprend elle-même un département pilotage stratégique (PS) ;
- la division expérimentations et innovations (EI) ;
- la division des relations avec le ministère (RM), qui comprend elle-même un département de la politique IST ministérielle (PIM).

9. SOUS-DIRECTION SÉCURITÉ DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES.

La sous-direction SDSSN :

- s'assure de la prise en compte de la sécurité et de la lutte informatique défensive (LID) dans toutes les activités du S2NA ;
- contribue à la maîtrise de la sécurité des systèmes d'information relevant du périmètre du S2NA ;
- pilote l'élaboration et l'exécution du schéma directeur opérationnel de la sécurité des systèmes numériques placés sous la responsabilité du S2NA ;
- assure la veille réglementaire, technologique et méthodologique dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information ;
- apporte une expertise dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information aux activités d'ingénierie, d'exploitation, d'expérimentation et d'innovation ;
- pilote les activités de LID sur le périmètre de responsabilité du S2NA ;
- pilote la supervision de la disponibilité des systèmes numériques et la surveillance de la performance applicative (*Network Operation Center*) ;
- opère la *Security Operation Center* en lien avec l'officier de lutte informatique défensive OLID ;

- contribue à la gestion des événements, des incidents et des problèmes informatiques du périmètre S2NA, dont la gestion de crise, en lien avec l'OLID.

La sous-direction SDSSN comprend :

- un expert opérationnel de la sécurité des systèmes numériques ;
- une division expertise transverse sécurité des systèmes numériques (ETSSN) ;
- une division *network/security operation centers* (NOC/SOC).

10. SOUS-DIRECTION AFFAIRES.

La sous-direction affaires est en charge :

- des relations avec l'ensemble des clients DGA ;
- des relations avec l'ensemble des fournisseurs ;
- du pilotage de l'activité du S2NA.

Elle constitue le carrefour du dialogue du S2NA :

- avec les entités ministérielles et les armées (hors politique IST pilotée par SDSNA) ;
- avec les industriels ;
- avec l'ensemble des sous-directions du S2NA.

Ces activités principales sont :

- assurer l'expression, le recueil et le traitement des besoins des clients DGA ;
- assurer l'organisation, la mise en place et la mise en œuvre des relations avec l'ensemble des fournisseurs (étatiques et industriels) ;
- assurer la planification et le suivi des activités et des ressources financières du S2NA.

La sous-direction SDA comprend :

- la division relation fournisseurs (DFB) ;
- la division du pilotage interne (DPI), qui comprend elle-même trois départements : un département des capacités et référentiels (DCR), un département management des affaires (DMA) et un département pilotage des activités (DPA) ;
- la division des relations avec les clients (DRC).

11. SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION ET GESTION.

La sous-direction SDAG :

- veille à l'application, au sein du service, de la politique en matière de gestion des ressources humaines afin de renforcer les compétences nécessaires aux missions du service ;
- assure la mise en œuvre de la politique de soutien de la DGA dans les entités du service ;
- coordonne les actions du service sur les questions de sécurité de défense selon les orientations afférentes définies par le service central de la modernisation et de la qualité et par le service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI) ;
- assure le contrôle de gestion du service, y compris sur les aspects gestion logistique des biens (GLB) ;
- assure la protection des données dans le respect du RGPD au profit de l'ensemble des entités de la DGA. À ce titre, la sous-direction est l'interlocuteur de la direction des affaires juridiques (DAJ) pour toutes les questions relatives à la protection des données et au respect du RGPD ;
- assure l'animation des processus qui sous-tendent les différentes activités du service, ainsi que le contrôle interne ;
- assure la maîtrise de l'information et de la communication interne et externe au S2NA.

La sous-direction SDAG comprend :

- le département de la gestion des postes et des compétences (GPC) ;
- le département du contrôle de gestion et des biens (CGB) ;

- le département de la protection des données personnelles (PDP).

Deux experts sont rattachés directement au sous-directeur respectivement pour les aspects qualité et communication.

12. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction n° 523 DEF/DGA/SMQ/SDSI/CTSI du 12 mai 2014 relative aux missions et à l'organisation du centre technique des systèmes d'information est abrogée.

13. DIVERS.

Le chef du service central de la modernisation et de la qualité est chargé de l'application de la présente instruction qui est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

ANNEXES

ANNEXE 1.

LISTE DES ANTENNES DU S2NA.

La direction est localisée à Arcueil.

- Antenne S2NA Angers ;
- Antenne S2NA Angoulême ;
- Antenne S2NA Balard ;
- Antenne S2NA Biscarrosse ;
- Antenne S2NA Bourges ;
- Antenne S2NA Bruz ;
- Antenne S2NA Cazaux ;
- Antenne S2NA Île du levant ;
- Antenne S2NA Istres ;
- Antenne S2NA Marseille ;
- Antenne S2NA Nantes ;
- Antenne S2NA Pau ;
- Antenne S2NA Saclay ;
- Antenne S2NA Saint Médard-en-Jalles ;
- Antenne S2NA Toulon ;
- Antenne S2NA Toulouse ;
- Antenne S2NA Val-de-Reuil ;
- Antenne S2NA Vert-le-Petit.

ANNEXE 2.

LISTE DES CENTRES DE PROXIMITÉ (CP) DU S2NA.

Liste des centres de proximité du S2NA :

- CP-ARC (Arcueil) ;
- CP-BGSA (Bourges et Angers) ;
- CP-BRU (Bruz) ;
- CP-LABS (Biscarrosse, Angoulême, Île du Levant, Saint-Médard-en-Jalles) ;
- CP-ISC (Istres et Cazaux) ;
- CP-TLN (Toulon) ;
- CP-VLP (Vert-le-Petit) ;
- CP-VDR (Val-de-Reuil) ;
- CP-TLS (Toulouse) ;
- CP-SCY (Saclay).

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'ingénieur général hors classe de l'armement,

directeur, chef du service central de la modernisation et de la qualité,

Benoît LAURENSOU.